

Formation Initiale

Congrès de la FNEO / La F.O.F invitée au WEIO : Week-end Étudiants Inter-Orthos

Arielle ANCEL, FOF-PAYS DE LOIRE

Le congrès annuel de la FNEO (Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie) se déroule chaque année dans un des centres de formation en orthophonie.

Les 29 et 30 Novembre 2013, il réunissait plus de 400 étudiants en orthophonie, à la Faculté de Médecine de NANCY.

La F.O.F a été invitée à une table ronde, le samedi 30 Novembre, de 10h30 à 12h, table ronde intitulée :

« **Grade master, apports et perspectives d'avenir** ».

Les différents intervenants étaient :

- Dominique MONGUILLON pour la DGOS (représentante du ministère de la Santé) qui n'a pas pu être présente (excusée)
- Françoise PROFIT pour la DGESIP (ministère de l'enseignement supérieur) qui a remplacé M^{me} DELOCHE depuis Avril 2013
- Anne LAMOTHE-CORNELOUP pour le CCFUO, directrice pédagogique du centre de formation en orthophonie de BORDEAUX
- Anne DEHETRE pour la FNO
- Arielle ANCEL pour la F.O.F
- Anne BOULANGE pour la FNEO

Le médiateur était Melody DEVILLARD, ancienne présidente de la FNEO, qui avait travaillé à la construction de la maquette durant son mandat jusqu'en Novembre 2012. Dix minutes étaient prévues par intervention, suivies d'un temps consacré aux questions.

La question posée aux syndicats professionnels (FNO et F.O.F) était la suivante :

« **Quelles sont les compétences actualisées qui permettront une meilleure prise en charge des patients ?** »

Réponse de la F.O.F :

En introduction, il est mentionné qu'en effet, il existe deux syndicats professionnels et que cela a permis, au cours des travaux ministériels, qu'il n'y ait pas une façon univoque de penser, concevoir le métier d'orthophoniste.

Question posée à la salle : « Certains étudiants n'ont peut-être jamais entendu parler de la F.O.F ? »

Au cours de l'exposé, il sera précisé qu'il ne s'agissait pas pour la F.O.F de viser une accumulation de compétences ni de connaissances, mais c'est plutôt sur l'articulation et la transversalité des enseignements que la F.O.F a travaillé.

« **Grade master, apports et perspectives d'avenir** »

Grade Master : Former désormais en 5 années des orthophonistes prêts à exercer, à recevoir des patients

Apports : Master professionnel au sein de l'université, se nourrissant des disciplines universitaires connexes en sciences humaines et médicales

Perspectives d'avenir : Un temps d'assimilation de connaissances mises en lien entre elles, autant sur le plan théorique que pratique. Une recherche plus cadrée au sein de l'université et nécessairement transdisciplinaire.

Quelles sont les compétences actualisées qui permettront une meilleure prise en charge des patients ?

Méthodologie de la F.O.F : En amont de la construction de cette nouvelle maquette, en 2010, la F.O.F a consulté ses adhérents et proches collègues afin de recueillir leurs souvenirs et/

ou leur expérience de jeune diplômé, d'ancien diplômé, de maître de stage et d'enseignants dispensant des cours dans différents CFUO (Centre de Formation Universitaire des Orthophonistes) de France.

Résultats de ce sondage : tous les témoignages allaient dans le sens :

◆ Un enseignement largement conséquent en sciences médicales, quelques lacunes en sciences humaines et surtout en déontologie. Peu de notions à propos du secret professionnel

◆ Pas ou **trop peu de repères pour la conduite d'entretien** avec le patient et/ou sa famille. Une disproportion entre les enseignements sur le bilan par rapport aux cours présentant des techniques de rééducation. Trop peu de travaux dirigés qui présenteraient la pluralité des pratiques : il n'y a pas qu'une seule façon de soigner le patient en malaise avec le langage.

◆ Un manque de lien entre les enseignements théoriques et les enseignements pratiques : Jusqu'à aujourd'hui, les étudiants arrivaient en stage avec **une tête bien pleine** proche de la saturation...

Le temps du stage, il s'agit d'assimiler, de digérer ses connaissances pour rencontrer le patient. Suspendre son savoir pour être naturellement dans l'échange avec le patient afin qu'il ait une véritable place d'interlocuteur.

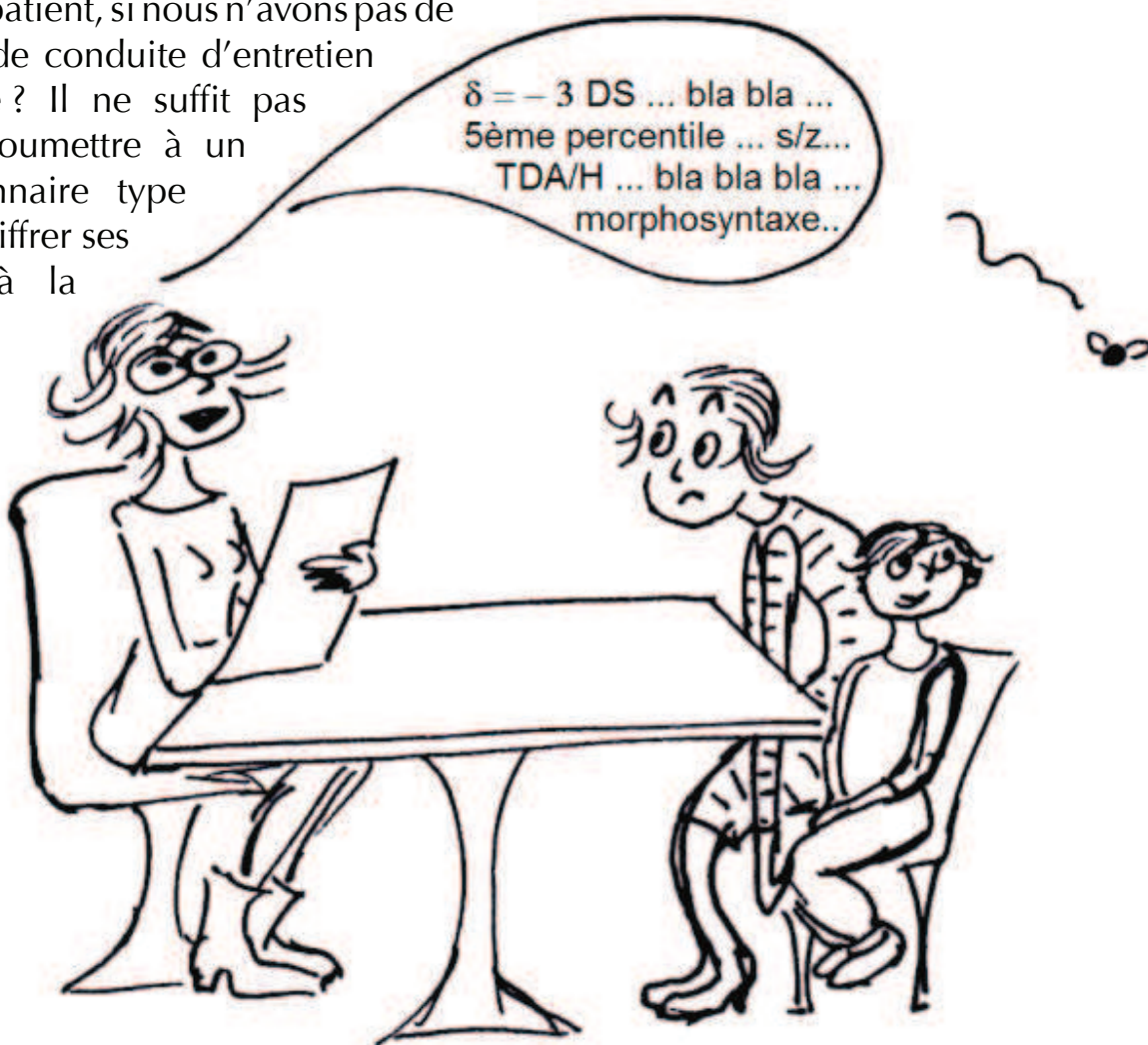
Compétences à acquérir :

◆ **Compétence 1** : « Analyser, évaluer une situation et élaborer un diagnostic orthophonique »

◆ **Compétence 2** : « Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique en orthophonie **adapté à la situation du patient** ». Quelles techniques va-t-on proposer au patient pour peu qu'on ait le choix entre différentes techniques ?

◆ **Compétence 3** : « Concevoir, conduire et évaluer une séance d'orthophonie ». Comment va-t-on concevoir un bilan puis des séances avec le patient, si nous n'avons pas de notion de conduite d'entretien clinique ? Il ne suffit pas de le soumettre à un questionnaire type et de chiffrer ses écarts à la norme.

Ces compétences d'ajustement, vis-à-vis du patient que l'on reçoit, pour l'écouter et lui proposer du « sur-mesure » pourront permettre d'être dans un véritable échange langagier. Ceci s'acquiert essentiellement au cours des stages voire en travaux dirigés lorsqu'il y a présentation (en petits groupes) de cas cliniques rencontrés sur le « terrain » et échange sur la pratique.



Merci à l'adhérente de FOF-PAYS DE LOIRE pour cette illustration

Priorités de la F.O.F lors de la construction de la nouvelle maquette :

◆ **Transversalité des enseignements fondamentaux au lieu d'une accumulation non articulée :**

Aller à la rencontre du patient suppose de mettre en lien des connaissances en linguistique mais aussi en psychologie, en sociologie, en pédagogie... en sciences humaines et médicales.

◆ **Lien entre théorie et pratique :**

Trouver un équilibre entre les enseignements professionnels sur le bilan et ceux concernant la prise en charge qui est notre cœur de métier. Nous ne faisons pas que constater les troubles du patient, nous l'aidons à les surmonter, à ce qu'il puisse être **soigné** au mieux.

◆ **Importance des stages dans le cursus :**

Découvrir des futurs lieux d'exercices ou lieux de vie de nos patients, puis observer la pratique de professionnels du soin et enfin observer la pratique d'orthophoniste en exercice. Le deuxième temps tout aussi crucial est d'échanger avec son maître de stage pour faire les liens avec toute la théorie engrangée au fil des années, pour « *analyser et faire évoluer sa future pratique professionnelle* » (**compétence 7**).

La supervision du maître de stage est essentielle pour travailler à cette articulation théorie/clinique. Mais ce qui est tout aussi complémentaire est de pouvoir échanger avec ses pairs, étudiants confrontés à d'autres situations cliniques sous la supervision d'un enseignant neutre et à l'écoute (ce que nous avons nommé « reprise de stages » en travaux dirigés). Ces supervisions préparent à l'analyse des pratiques qui se poursuit tout au long du métier d'orthophoniste.

◆ **Les mémoires** peuvent s'orienter, maintenant, suivant différents axes et répondent bien à la **compétence 8** « *Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques* ».

Nous lisons dans Orthomagazine de l'été dernier : Cahier des charges « mémoire d'orthophonie » : Rien ne change ! Et pourtant... Il est désormais précisé que, « *en fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire, soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche s'ils ont suivi le parcours recherche* ».

Les mémoires professionnels sont les suivants :

- Un mémoire bibliographique fondé sur une analyse critique de la littérature ;

- Une analyse de pratiques professionnelles ;
- Un mémoire consistant en une analyse critique, s'appuyant sur l'expérience clinique et s'inscrivant dans un champ théorique déterminé ;
- Un mémoire consacré, par exemple, à l'histoire d'une pratique professionnelle, de l'évolution d'un courant d'idées, d'une technique diagnostique ou thérapeutique ;

Le mémoire de recherche, quant à lui, « *entre dans le parcours de recherche* » : la recherche est un autre métier que celui de soigner les patients.

La tentation, pour les commissions au sein des centres de formation en orthophonie, de ne « retenir » que des sujets de mémoire de recherche, dits « scientifiques » depuis quelques années n'est plus justifiée et les étudiants doivent en être informés.

◆ Pour ce qui concerne la déontologie, il y a eu création de nouveaux enseignements concernant la profession d'orthophoniste et la santé publique, nous espérons que les futurs

étudiants se sentiront mieux repérés à l'avenir quant au secret professionnel et qu'ils auront moins d'interrogations sur le secret partagé entre professionnels du soin, sur ce qu'il faut dire du suivi du patient à l'entourage (sans trahir le secret professionnel), sur ce qu'il faut dévoiler de l'évolution du patient lorsqu'on assiste aux réunions dans des écoles ou dans tout lieu où les personnes n'exercent pas un métier de soin.

Tous ces enseignements articulés entre théorie et pratique devraient concourir à appréhender au mieux la **compétence 4** : « *Établir et entretenir une relation thérapeutique* » nouvellement inscrite dans le référentiel « métier » au ministère de la Santé. Il devra alors, être examiné avec prudence le cadre des **compétences 5 et 6** relatives à la prévention, l'éducation thérapeutique décrites comme « *démarches en santé publique* », ainsi que la notion d'expertise dans le domaine du handicap : terrains très glissants si l'on ne tient pas compte de ces notions de secret et de soin au patient.